

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

Tarification de services divers Et d'occupation du domaine public *Mise à jour – oct. 2024*

MISE À JOUR sur la base des Délibérations suivantes :

- N°PLV 08-06-17 du 26/06/2008 (modification tarifs régies) ;
- N° PLV 21-10-62 du 22/10/2021 (tarification Médiathèque Yvon LEBORGNE) ;
- N° PLV 21-10-63 du 22/10/2021 (tarification école de natation) ;
- N° PLV 22-06-54 du 24/06/2022 (tarification services et occupation du DP) ;
- N° PLV 22-11-66 du 10/11/2022 (gratuité dans le réseau des bibliothèques et médiathèques du NGT) ;
- N° PLV 23-05-50 du 26/05/2023 (mise à jour tarification du DP) ;
- N° PLV 23-05-56 du 09/06/2023 (mise à jour tarification des activités nautiques) ;
- N° PLV 23-12-87 du 08/12/2023 (ajustements tarification droits et places) ;
- N° PLV 24-03-11bis du 27/03/2024 (mise à jour tarification du DP) ;
- N° PLV 24-06-25 du 01/06/2024 (ajustement des tarifications des services et occupation du DP).
- N° PLV 24-10-50 du 04/10/2024 (ajustement des tarifications des services et occupation du DP).

Fait pour servir et valoir ce que de droit, à Port-Louis, le 07 octobre 2024.


Le Maire,

Jean-Marie HUBERT

1. Droit de places :

Droit de stationnement régulier :

- Food trucks, véhicules ambulants (sandwichs, aliments cuisinés) : 15 €/jour
- Stand de restauration
+ espace public (trottoirs, plage, ...) utilisé pour fourniture de repas 2,50 €/m²/jour

- Camionnettes, véhicules roulants (produits agricoles non transformés)
sur l'espace public : 10 €/jour
25 €/semaine (à partir de 3 jours)

- Etals (pacotilleurs-euses, marchands-es, ...) : 5 €/jour
11 €/semaine (à partir de 3 jours)

- Stands forains 60 €/jour

- Manège simple 100 €/jour

- Manège complexe (auto-chocs, ...), cirques, ... 200 €/jour

- Sports de glisse
 - Ecoles de sports de glisse en mer (surf, paddle, ...) avec rack et charriot de transport : forfait pour 15 m² 35 €/jour ou 650 €/mois
 - VNM ou activités multiples incluant des VNM : forfait pour 9 m² 18 €/jour ou 400 €/mois
 - Plus de 3 activités uniquement non motorisées : forfait pour 9 m² 15 €/jour ou 300 €/mois
 - 1 ou 2 activités non motorisées : forfait pour 9 m² 10 €/jour ou 200 €/mois ou 550 €/mois

Rmq : aucun espace ne remplissant à ce jour de façon globale les conditions et obligations d'hygiène et de sécurité, il n'y a pas sur le territoire communal de « marché » notamment agricole nommément identifié. Leur identification et tarifications feront donc l'objet d'une prochaine révision.

Droit de stationnement lors de manifestations :

- Food trucks, véhicules ambulants (sandwichs, aliments cuisinés) : 30 €/jour

- Camionnettes, véhicules roulants (produits agricoles non transformés)
sur l'espace public : 20 €/jour

- Etals (pacotilleurs-euses, marchands-es, ...) : 10 €/jour

- Stands forains (forfait de 2 à 5 manèges) : 550 €/semaine

- Stands forains (forfait plus de 5 manèges) : 850 €/semaine

- Cirques 850 €/semaine

Cérémonies, événements (sur les plages) :

- Événements privés revêtant un caractère culturel (mariages, baptêmes, ...) : 30 €/jour

- Cérémonies, rassemblements culturels publics : 50 €/jour

Places de parking réservées :

- Pour un opérateur économique : 100 €/mois/place

Visé le 07/10/2024



Commerces sédentaires :

- Bars, terrasses, ... : 40 €/m²/an
- Occupation des trottoirs (devant commerces – profondeur réglementaire) : 40 €/m/an

Vente déballage (si autorisé)

- Sur plages : 20 €/jour

Occupation d'un Carbet de plage

- Pour activités commerciales (massages, ...) 30 €/jour

Accueil de tournages En € TTC :

Forfait tournage (12 h)	tournage < 3 jours		tournage > 3 jours	
Long Métrage/Pub	150 €/jour		105 €/jour	
Télé	105 €/jour		80 €/jour	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit
Documentaire	10 €/jour	15 €/jour	7,50 €/jour	11,25 €/jour
Court Métrage	10 €/jour	15 €/jour	7,50 €/jour	11,25 €/jour

- Equipe de moins de 30 personnes : - 15%
- Equipe entre 30 et 50 personnes : - 10 %

- ✓ Location salles : selon prix du marché (règlement par convention)
- ✓ Prise en compte de la **mobilisation/démobilisation des agents** selon le coût horaire (règlement par convention)
- ✓ Prise en compte de la **logistique mise à disposition** (règlement par convention)

FORFAIT (de)montage	Montage /Démontage
LM/Pub	50,00
Télé	42,50
Doc	5,00
CM	5,00

Exonérations : tournages d'intérêt collectif et/ou public ; Presse (reportages, documentaires) dans le cadre du service public d'information ; établissements scolaires ; ...

Mentions spéciales : tarification hors droits d'auteurs et hors compensations pour fermetures au public ou pertes d'exploitation diverses (règlement par convention).

Légendes

- LM/Pub = long-métrages et films publicitaires (objet commercial) ;
- Télé = séries, films
- Doc = documentaires
- CM = court-métrages
- Jour = 8h à 20h
- Nuit = 20h à 8h
- Forfait de montage = jours non filmés pour installation et désinstallation.

Visé le 07/10/2024

Le Maire,

 Jean-Marie HUBERT

Autres tarification à envisager

- Panneaux publicitaires ;
- Stationnement des taxis.

2. Utilisation des équipements

Equipements sportifs

Rmq. : Un certain nombre d'équipements font l'objet de travaux, d'autres sont à l'état de projets ou n'ont pas été visés par les précédentes dispositions. Les tarifications seront complétées lors d'une prochaine révision

- Plateaux sportifs :
 - **Plateau sportif de Barbotteau** : Utilisation prioritaire par les établissements scolaires et notamment le collège de PL ; Puis par les associations sportives de PL pour un usage non lucratif (selon planning)
: Occupation gratuite ;
 - Clubs, associations hors territoire communal pour un usage non lucratif : 80 €/jour
 - Manifestations, événement payants ou générant des recettes annexes : 500 €
 - Caution : 150 €/jour
 - Redevance :
 - **Beach volley (abrogation PLV 11-04-03 du 8/04/11)** **en travaux**
- Terrains de foot :
 - Plage **non établi**
 - **Stade du bourg (abrogation PLV 01-11-57 du 14-11-2001)** **travaux en cours**
 - **Terrain de Haut de la montagne** : Utilisation prioritaire par les associations sportives de PL pour un usage non lucratif (selon planning) : Occupation gratuite ;
 - Clubs, associations hors territoire communal pour un usage non lucratif : 80 €/jour
 - Manifestations, événement payants ou générant des recettes annexes : 500 €
 - Caution : 150 €/jour
 - Redevance :
 - **Terrain de Pelletan** : Utilisation prioritaire par l'école de Pelletan ; Puis par les associations sportives de PL pour un usage non lucratif (selon planning) : Occupation gratuite ;
 - Clubs, associations hors territoire communal pour un usage non lucratif : 80 €/jour
 - Manifestations, événement payants ou générant des recettes annexes : 500 €
 - Caution : 150 €/jour
 - Redevance :
- **Espace pétanque (abrogation PLV 11-04-02bis du 8/04/11)**
 - Utilisation prioritaire par le pétanque club de PL : selon convention ;
 - Autres utilisateur pour des manifestations, ou événement payants ou générant des recettes annexes (dont utilisation du local) :
 - Caution : 500 €
 - Redevance : 150 €/jour
- **Bassins de natation (PLV 13-05-17 du 17-05-13)** 25€/h/bassin

Visé le 07/10/2024



Equipements culturels

Rmq. : Travaux du pôle culturel (phase 2) en cours ; Les tarifications seront à envisager lors d'une prochaine révision.

- Médiathèque **non établi**
Conventions spécifiques au cas par cas dans l'attente de la prochaine révision.

Etablissements scolaires municipaux

Cour des écoles (hors temps scolaire) :

- Caution : 400 € ;
- Réunions à but non lucratif (gratuits) 50 €/jour
- Evénements gratuits à caractère privé 150 €/jour
- Manifestations événements payants 250 €/jour

Location de salles (abrogation PLV 08-06-17 du 26/06/08)

- Foyer rural du bourg **travaux imminents et changement de destination**
- Espace extérieur de l'ancien foyer rural :
 - Caution : 400 € ;
 - Réunions à but non lucratif (gratuits) 50 €/jour
 - Evénements gratuits à caractère privé 150 €/jour
 - Usage régulier lucratif forfait mensuel 200 €
 - Manifestations événements payants 250 €/jour
- Foyer rural Belin /Haut de la montagne
 - Caution : 400 €
 - Evénements, Réunions à but non lucratif (gratuits) 50 €/jour
 - Evénements gratuits à caractère privé 150 €/jour
 - Manifestations événements payants 250 €/jour
- Salle de Bellevue
 - Caution : 400 €
 - Evénements, Réunions à but non lucratif (gratuits) 50 €/jour
 - Evénements gratuits à caractère privé 150 €/jour
 - Manifestations événements payants 250 €/jour
- Cantine du bourg
 - Caution : 400 €
 - Evénements, Réunions à but non lucratif (gratuits) 50 €/jour
 - Evénements gratuits à caractère privé 150 €/jour
 - Manifestations événements payants 250 €/jour
- Local communal de la rue Schœlcher : Utilisation prioritaire par l'association diocésaine : selon convention ;
 - Sinon :
 - Caution : 200 € ;
 - Evénements, Réunions à but non lucratif (gratuits) 50 €/jour
- Ancien Crédit-Agricole **travaux imminents et changement de destination**
- Forfait d'utilisation mensuelle (+ de 3 utilisations/mois) d'un foyer : 300 €/mois avec 900 € de caution

Visé le 07/10/2024



TARIFICATION DES SERVICES :

1. Services culturels

Rmq. : Travaux du pôle culturel (phase 2) en cours ; Les tarifications seront à envisager lors d'une prochaine révision.

- Médiathèque (Délibérations N°PLV 21-10-62 du 22/10/2021 & PLV 22-11-66 du 10 nov. 2022) :

	0 à 18 ans	19 à 25 ans	Salariés 26 ans et +	- Sans emploi - Bénéficiaire minima sociaux - Retraités	Personnel communal
Résident P-L	Gratuité (réseau des bibliothèques NGT)				
Résident CANGT					Gratuit
Résident autre commune	5	8	15	10	-
Personne de passage *	-	20	20	20	-

2. Services sportifs

- Ecole de natation :
 - 1 à 2 enfants 160 €/enfant/an
 - 3 enfants et plus 160 €/enfant/an et 80 € pour le 3^{ème}
 - Personnel communal (prise en charge de groupes) 25 €/h/maître-nageur
 - Tout public 35
€/pers/mois

3. Mise à disposition de matériel logistique

- Barrières 30 €/unité
- Caution 10 €/unité
- Mise à disposition
- Tables 15 €/unité
- Caution 8 €/unité
- Mise à disposition
- Chaises 10 €/unité
- Caution 5 €/unité
- Mise à disposition
- Estrades
- Caution à définir
- Mise à disposition à définir

Visé le 07/10/2024



Jean-Marie HUBERT

4. Voiries et réseaux (abrogation PLV 01-11-57 du 14/11/2001)

- Raccordement sur un coffret électrique de la collectivité
 - Raccordement 35 €
 - Mise en service par un électricien agréé *coût à charge de l'utilisateur*
 - + Utilisation de coffrets forains ou branchements électriques sur des installations communales (en complément d'un service global (mobilisation de personnel) lié à un AOT ou à une manifestation) : 10 € par 1/2 journée
15 €/jour
- Installation d'un nouveau coffret forain dédié *coût à charge de l'utilisateur*
- Raccordement au réseau d'eau potable
 - Raccordement 65 €
 - Consommation *coût à charge de l'utilisateur*

5. Frais funéraire (antérieure : PLV 01-11-57 du 14/11/2001)

Rmq : Politique publique en cours de révision complète. Une révision tarifaire complète sera proposée après mise à jour réglementaire.

- Fouille 50 €
- Inhumation et exhumation 75 €
- Exhumation 45 €
- Caveau 50 €
- Concession 40 €/m²

6. Autres services divers

- Photocopies dans le cadre de la consultation des dossiers du personnel 0,30 cts/page
- Célébration mariage 20 €
- Communication de listing électoral
 - Support papier 0,03 €/électeur
 - Support informatique 0,07 €/électeur

Visé le 07/10/2024
Certifié conforme aux délibérations susmentionnées.



Jean-Marie HUBERT